

76. M. SERRANO (Cuba), reprenant l'argumentation présentée par le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, appuie la proposition de ce dernier visant à supprimer la restriction prévue à l'alinéa c du paragraphe 2 du projet à l'étude.

77. M. OSMAN (Egypte) [Rapporteur] déclare que le texte dont la Commission est saisie constitue le meilleur résultat qu'on ait pu obtenir après deux jours de consultations. Son rôle de médiateur lui semble terminé et il ne peut, pour sa part, modifier le libellé du projet de paragraphes.

78. M. KEMAL (Pakistan) se réjouit que les auteurs des projets antérieurs aient accepté le texte de compromis contenu dans le document A/C.5/L.1175, mais il tient à faire quelques réserves sur des questions de forme. En premier lieu, le libellé de l'alinéa a du paragraphe 3 lui paraît trop appuyé. Il vaudrait sans doute mieux dire que le Secrétaire général doit "s'efforcer de maintenir les dépenses" au lieu de "veiller à maintenir les dépenses" dans les limites du crédit approuvé. Quant à l'alinéa b du même paragraphe, il semble trop restrictif. On demande, en effet, de calculer les crédits en vue de "parvenir à réduire les fonds demandés"; il serait peut-être préférable de demander au Secrétaire général de "gérer avec plus d'économie" les fonds demandés. Dans la version anglaise du même alinéa, le singulier employé dans l'expression "*this field of activities*" ne paraît pas très heureux, vu la multiplicité des domaines d'activités en question.

79. La délégation pakistanaise est cependant prête à approuver le projet de paragraphes sous sa forme actuelle.

80. M. LAHLOU (Maroc) aurait aimé retrouver dans le projet de paragraphes à l'étude (A/C.5/L.1175) les sous-alinéas i et v de l'alinéa a du projet A/C.5/L.1173. Plusieurs délégations se sont plaintes, en effet, qu'il n'existe aucune définition claire des termes "expert" et "consultant", et que les procédures adoptées jusqu'à présent pour le choix des experts et des consultants laissent à désirer.

81. M. Lahlou appuie cependant le projet de paragraphes tel qu'il figure dans la version française du document A/C.5/L.1175; la version arabe devrait, à son avis, être révisée.

82. M. ELDEEB (Soudan) considère que l'on devrait insister sur le rôle que doivent jouer les organismes régionaux : ceux-ci pourraient, par exemple, dresser des listes des consultants disponibles dans les différentes régions du monde desservies par les organismes intéressés. Les commissions économiques régionales pourraient à cette fin demander des renseignements aux gouvernements de leur ressort.

La séance est levée à 13 h 15.

1642^e séance

Vendredi 11 octobre 1974, à 10 h 40.

Président : M. Costa P. CARANICAS (Grèce).

A/C.5/SR.1642

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 (*suite*) [pour les documents A/... et A/C.5/... antérieurs, voir la 1640^e séance; A/9608/Add.5 et 6, A/C.5/L.1172, A/C.5/L.1175]

Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies (fin) [A/9112 et Corr.1 et Add.1 et 2, A/C.5/1611, A/C.5/L.1175]

1. Le **PRESIDENT** rappelle que, les auteurs des projets de paragraphes contenus dans les documents A/C.5/L.1173/Rev.1 et A/C.5/L.1174 ayant retiré leurs propositions, la Commission n'est plus saisie que du projet de paragraphes présenté par le Rapporteur (A/C.5/L.1175).

2. M. GRODSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) sait gré au Rapporteur et aux auteurs des deux projets initiaux des efforts qu'ils ont faits pour aboutir à une solution de compromis, à savoir le texte figurant dans le document A/C.5/L.1175. Bien que la délégation soviétique eût préféré une rédaction plus

vigoureuse, elle est prête à approuver dans son ensemble le texte proposé. Toutefois, pour des raisons de principe, elle ne peut accepter que les termes "lorsqu'il y a lieu" continuent de figurer à l'alinéa c du paragraphe 2. En effet, ces quelques mots affaiblissent considérablement l'affirmation du principe de la répartition géographique équitable. On a avancé que ce principe était difficile à appliquer dans la pratique. A cet égard, M. Grodsky voudrait souligner plusieurs points. D'abord, ce qui occupe pour le moment la Commission, c'est l'énoncé d'un principe général et non son application pratique; il faut bien distinguer entre les deux. Ensuite, le Secrétaire général, dans son rapport (A/C.5/1611, par. 7), a entièrement approuvé la recommandation du Corps commun d'inspection relative au principe de la répartition géographique et n'a pas mentionné de difficultés d'application. Cela montre que toutes les prétendues difficultés ne sont qu'un prétexte utilisé par certaines délégations pour affaiblir le principe et prévoir des échappatoires pour qu'il ne soit pas appliqué à l'avenir. Ces délégations veulent maintenir le *statu quo* selon lequel, alors que certaines régions sont sous-représentées,

trois pays d'une même région fournissent 50 p. 100 des experts et consultants. Certains ont allégué que le principe ne s'appliquait qu'aux effectifs permanents; il s'agit au contraire d'un principe général, valable pour toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies.

3. En conséquence, la délégation soviétique demande que les mots "lorsqu'il y a lieu" soient supprimés du projet de paragraphes (A/C.5/L.1175).

4. M. MOUELLE (République-Unie du Cameroun) se réjouit de la bonne volonté qu'ont manifestée les auteurs des deux premiers textes, laquelle a permis d'aboutir à un compromis. Toutefois, l'alinéa *b* du paragraphe 3 du nouveau texte semble manquer de précision, dans la mesure où il ne quantifie pas la réduction des crédits envisagée. La délégation camerounaise aurait préféré le libellé de l'alinéa *b* du troisième paragraphe du projet du Nigéria et de la Pologne (A/C.5/L.1173/Rev.1), que ces délégations ont maintenant retiré.

5. La délégation camerounaise est heureuse que le Secrétaire général attache de l'importance à la nécessité de recruter les experts et consultants sur une base géographique plus large. Il est légitime que les pays en voie de développement revendiquent un plus grand rôle dans le processus de développement qui les intéresse directement, et le Secrétaire général aurait pu insister davantage sur ce point dans son rapport (A/C.5/1611).

6. M. AGYEMAN (Ghana), tout en approuvant dans l'ensemble le nouveau texte proposé, partage les objections formulées à propos du membre de phrase "lorsqu'il y a lieu" et souhaiterait qu'on le supprime. Il approuve ce que la délégation pakistanaise a dit à la séance précédente au sujet de l'alinéa *a* du paragraphe 3, dont le libellé est effectivement beaucoup trop strict. Il préférerait que l'on supprime cet alinéa, mais il n'insistera pas si cette suggestion devait compromettre le consensus.

7. M. JASABE (Sierra Leone) regrette que des circonstances imprévues n'aient pas permis à sa délégation de participer plus tôt au débat, ce qui lui aurait permis de collaborer à la rédaction d'un texte plus conforme à ses vues. Il regrette en particulier que l'on ait été obligé de transiger sur des questions de principe comme celles de la définition des experts et des consultants. L'alinéa *a* du paragraphe 3 du document A/C.5/L.1175 lui semble en outre contraire aux vues exprimées par de nombreuses délégations, en particulier celles du Pakistan et du Brésil, qui étaient opposées à ce que l'on fixe un plafond aux dépenses d'experts et de consultants. Toutefois, le texte soumis à la Commission représente un compromis entre les divers points de vue, et la délégation de la Sierra Leone ne pourra que l'approuver.

8. M. PINTO BAZURCO (Pérou) rappelle que sa délégation avait insisté pour que le principe de la répartition géographique équitable soit affirmé clairement dans le nouveau texte. Les mots "lorsqu'il y a lieu", qui figurent à l'alinéa *c* du paragraphe 2 affaiblissent considérablement cet alinéa, et M. Pinto Bazurco propose formellement qu'on les supprime.

Sur la demande du représentant de l'Union soviétique, il est procédé au vote par appel nominal sur la proposition de la délégation péruvienne.

L'appel commence par l'Islande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Koweït, République arabe libyenne, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pérou, Pologne, Roumanie, Rwanda, Soudan, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République-Unie de Tanzanie, Yougoslavie, Zambie, Argentine, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Colombie, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, République Dominicaine, Equateur, République démocratique allemande, Ghana, Hongrie.

Votent contre : Iran, Pays-Bas, Niger, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, France, Allemagne (République fédérale d').

S'abstiennent : Inde, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Portugal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Souaziland, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, Uruguay, Venezuela, Algérie, Bolivie, Birmanie, Tchad, Chili, Egypte, Finlande, Grèce, Guatemala.

Par 28 voix contre 15, avec 32 abstentions, la proposition est adoptée.

9. Le PRESIDENT propose à la Commission d'adopter par voie de consensus le texte du projet de paragraphes présenté par le Rapporteur (A/C.5/L.1175), compte tenu de la modification qui vient d'y être apportée.

Il en est ainsi décidé.

10. M. SETHI (Inde) dit que, si sa délégation ne s'est pas opposée à ce que la Commission adopte le projet de paragraphes par voie de consensus, elle a néanmoins des réserves à formuler. En effet, pour la délégation indienne, la meilleure méthode aurait consisté à citer dans leur intégralité les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection plutôt que d'opérer parmi elles un choix dans lequel pouvait se glisser un élément d'arbitraire. Les auteurs des différentes propositions ont eu beau reprendre des recommandations figurant effectivement dans le rapport du Corps commun, ces recommandations, sorties du cadre plus large et détaillé du rapport, n'en sont pas moins fragmentaires.

11. C'est ainsi que l'alinéa *c* du paragraphe 2 du texte adopté, dans lequel il est question du principe de la répartition géographique, ne correspond pas exactement à ce que les inspecteurs ont dit dans les recommandations 5 – alinéa *c* – et 6, qui figurent à la fin de leur rapport (voir A/9112 et Corr.1). Le paragraphe 3 du texte adopté est également critiquable : les trois alinéas qu'il comprend paraissent fragmentaires et ne se réfèrent pas à l'ensemble

du rapport dont la Commission était saisie. L'alinéa *a* manque de souplesse et va à l'encontre du principe de la budgétisation par programme. L'alinéa *b* représente à cet égard une infraction encore plus grave : on ne saurait réclamer de réductions importantes des fonds demandés sans porter préjudice à l'exécution de certains programmes.

12. Il aurait fallu inscrire dans le texte deux notions essentielles : la première est la nécessité d'établir un rapport très étroit entre l'emploi d'experts et de consultants et les programmes entrepris ou approuvés, et de faire clairement ressortir la responsabilité qui incombe aux organes qui approuvent ces programmes; la seconde est la nécessité de veiller à ce que les dépenses effectuées le soient toujours à bon escient.

13. Enfin, M. Sethi ne s'explique pas pourquoi les auteurs d'un des projets antérieurs, celui qui a été publié sous la cote A/C.5/L.1174, ont choisi le libellé qui est reproduit à l'alinéa *c* du paragraphe 3 du texte adopté; il est en effet inutile de recommander que l'emploi des consultants soit plus directement lié au développement économique et social, quand on sait que c'est la CNUCED, l'ONUDI et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU qui font le plus souvent appel à ces spécialistes. Toutefois, à la lumière des observations faites par les inspecteurs au chapitre VI de leur rapport et compte tenu du fait qu'ils signalent, notamment au paragraphe 141 de leur rapport, de nombreux cas de recours aux experts pour des projets qui n'avaient guère de rapport avec les besoins prioritaires des pays en voie de développement, on comprend le souci qu'ont eu les auteurs du projet de souligner ce point. Mais, dans ce cas, la délégation indienne aurait souhaité mentionner explicitement les pays en voie de développement dans le texte.

14. M. KHONSARI (Iran) aurait aimé voir figurer, à l'alinéa *c* du paragraphe 3 du texte qui sera inclus dans le rapport de la Commission, la question des droits de l'homme, qui fait partie du problème général du développement économique et social.

15. M. DIPP GÓMEZ (République Dominicaine) a voté pour l'amendement initialement proposé par l'Union soviétique car on ne saurait prévoir de dérogation au principe d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, principe inscrit dans l'Article 101 de la Charte.

16. M. OKEYO (Kenya) a des réserves à faire sur le texte approuvé par voie de consensus. Le libellé de l'alinéa *a* du paragraphe 3 lui paraît un peu trop rigide, et l'invitation qui est faite au Secrétaire général, "à ne pas demander de crédits additionnels", est trop stricte. En ce qui concerne l'alinéa *b* du même paragraphe, la réduction des fonds demandés pour l'emploi d'experts et de consultants semble contrevenir au principe de la budgétisation par programme.

17. M. MAGAGI (Niger) n'a pas jugé utile de s'opposer à la formule litigieuse "lorsqu'il y a lieu", car elle était rendue inopérante par l'obligation qui est faite, à l'alinéa *a* du paragraphe 2, de recruter les experts et les consultants exclusivement parmi des candidats hautement qualifiés.

18. M. ABRASZEWSKI (Pologne) est heureux que le texte finalement adopté reprenne les deux principes essentiels auxquels tenaient les auteurs du projet de paragraphes A/C.5/L.1173/Rev.1, à savoir le souci d'une répartition géographique aussi large que possible et la nécessité de ne recourir aux sources extérieures de compétences que pour des tâches précises.

Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information (suite) [A/9608/Add.3, A/C.5/1605]

19. M. AKATANI (Sous-Secrétaire général à l'information) remercie le Gouvernement néerlandais d'avoir annoncé pour 1975 une contribution volontaire de 300 000 dollars au Centre de l'information économique et sociale. Il remercie également le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne d'avoir, par ses généreuses contributions, permis audit centre de lancer un programme d'information en langue allemande.

20. Répondant à une question que le représentant des Pays-Bas a posée à la séance précédente, M. Akatani déclare qu'il est difficile de savoir comment l'image générale que le public a de l'Organisation des Nations Unies s'est améliorée. On ne peut que faire la synthèse de différentes sources d'information, comme les sondages nationaux, les centres d'information des Nations Unies et la presse, notamment. D'autres phénomènes ajoutent à la difficulté de l'analyse. Selon les régions, l'opinion publique s'attachera à tel ou tel aspect des travaux de l'Organisation. Dans les pays développés, il semble que l'on s'intéresse de plus en plus aux activités de l'Organisation dans le domaine économique et social. Le degré d'intérêt à cet égard n'est cependant pas le même partout : dans certains pays, l'opinion publique se préoccupe surtout des problèmes intérieurs; dans d'autres, des organismes et des groupes divers s'efforcent plus que jamais de susciter plus d'intérêt pour le développement économique et social. Selon un sondage effectué récemment dans un pays européen industrialisé, cette tendance serait d'ailleurs propre aux jeunes générations. Le Service de l'information s'efforce, évidemment, de servir de son mieux ce genre de mouvements.

21. Quant aux pays en voie de développement, les fluctuations de l'opinion publique en ce qui concerne l'appui pour les Nations Unies semblent y être moins marquées. Le développement reste un des thèmes principaux des organes d'information. Dans certains de ces pays, cependant, l'opinion publique s'impatiente de la lenteur du développement, tout en appuyant énergiquement les initiatives qui ont fait suite à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

22. A propos d'une autre question posée par le représentant des Pays-Bas, qui a demandé si les ressources budgétaires actuelles du Service de l'information lui permettraient de jouer le rôle nouveau qui lui est fixé, M. Akatani déclare qu'il est toujours difficile de dire si des ressources consacrées à l'information sont "suffisantes". Il a bien fallu annuler ou retarder certains projets, comme la production ou la mise à jour de films, la participation du

Centre de l'information économique et sociale à une réunion avec les autorités municipales de pays développés et en voie de développement, et la réédition des publications spécialisées les plus populaires.

23. Le représentant de l'Union soviétique, à la séance précédente, a reproché au Service de l'information d'avoir publié à deux reprises des communiqués de presse erronés ou trop imprécis. Après avoir étudié les cas en question, M. Akatani pense qu'il ne s'agit que d'une erreur et qu'il ne faut pas y voir une intention délibérée. Il rappelle à la Commission que le personnel du Service de l'information en poste au Siège, bien que peu nombreux et toujours pressé par le temps, a publié l'année précédente environ 3 320 communiqués de presse, représentant un total de 16 000 pages. Une erreur est toujours possible, mais le représentant de l'Union soviétique peut être assuré que le Service de l'information continuera à faire tout son possible pour que sa production soit irréprochable.

24. M. MAJOLI (Italie) rappelle que l'Italie est membre du Groupe consultatif de l'information et qu'un Centre d'information des Nations Unies est situé au cœur même de sa capitale. C'est dire que le Gouvernement italien s'intéresse au travail accompli par le Service de l'information de l'ONU. On ne peut que constater avec plaisir les progrès réalisés en deux ans et féliciter le Service de l'information de ses brillants résultats, d'autant qu'il est particulièrement difficile de promouvoir dans le monde actuel des notions comme la paix universelle ou l'interdépendance des nations. Ces éloges s'adressent particulièrement au personnel chargé des communiqués de presse. L'Italie a été elle aussi victime récemment de certaines erreurs commises dans ces communiqués, mais les membres de la Commission devraient plutôt se féliciter de l'existence de ces communiqués de presse qui, par la rapidité avec laquelle ils sont publiés, permettent de suivre de très près les travaux des différents organes. D'une manière générale, il ne faut pas oublier que le succès des activités d'information de l'ONU dépend non seulement des mécanismes de diffusion mais surtout de la substance même de l'information à diffuser.

25. Abordant le rapport du Secrétaire général sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, M. Majoli est heureux de lire au paragraphe 10 de ce document que seules des personnes ayant les plus hautes compétences professionnelles sont nommées directeurs des centres d'information. Il aimerait que les personnes choisies soient aussi parfaitement familiarisées avec les usages du pays où elles travaillent, et surtout avec la structure des organes d'information. A cet égard, il appuie la suggestion de la délégation japonaise selon laquelle les Etats devraient soutenir davantage les centres d'information des Nations Unies qui se trouvent sur leur territoire.

26. M. Majoli joint ses remerciements à ceux que le Secrétaire général exprime, au paragraphe 6 de son rapport, en ce qui concerne les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale. Une nouvelle répartition des ressources et du personnel devrait permettre d'éviter de

nouvelles charges budgétaires. Le fait d'étudier les mesures envisagées pour élargir et intensifier les activités du Service de l'information ne signifie pas que la Commission accepte les incidences financières que ces projets pourraient comporter. Pour l'instant on ne peut que se réjouir du fait qu'il ne sera pas demandé de crédits additionnels.

27. M. NAUDY (France) estime que la diffusion de l'information concernant les Nations Unies est une des tâches primordiales de l'Organisation et qu'elle doit sans doute bénéficier d'une haute priorité. L'ampleur du travail qui incombe au Service de l'information devrait conduire à employer de la manière la plus judicieuse et la plus efficace les moyens forcément limités dont il dispose. La délégation française a lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information ainsi que le rapport du Comité consultatif. Rappelant que la France est membre du Groupe consultatif de l'information, d'une manière générale, elle approuve le contenu de ces deux rapports et attache une importance particulière à l'observation présentée par le Comité consultatif, au paragraphe 2 de son rapport, selon laquelle il ne faut pas dissocier l'examen des activités et des méthodes d'information de celui des incidences financières de ces activités.

28. En ce qui concerne le Centre de l'information économique et sociale, M. Naudy suit avec sympathie le travail très utile qu'il accomplit mais demande s'il existe un mécanisme permanent de collaboration entre cet organisme et les différents services d'information des organisations qui œuvrent dans le domaine économique et social. Des documents comme "Faits", publiés par le Centre de l'information économique et sociale, semblent être le fruit du travail commun de différents services. Si les tâches ne sont pas clairement définies, cela risque de donner lieu à des doubles emplois.

29. D'une manière générale, on a souvent trop tendance, à l'Organisation, à juger sur dossiers et à parler dans l'abstrait. Le rapport que le Service de l'information présentera en 1975 devrait fournir des exemples plus précis de ses activités, donner une idée pratique des programmes entrepris par le Service, singulièrement dans le domaine des moyens d'information de masse : télévision et radio.

30. M. AGYEMAN (Ghana) se réjouit de l'amélioration de l'image générale que le public a de l'Organisation, et que le Secrétaire général signale au paragraphe 1 de son rapport. De nombreux pays occidentaux voient à regret le tiers monde acquérir de l'influence à l'Organisation et sont déçus des positions qu'elle prend sur le colonialisme et le néo-colonialisme; ces positions sont en effet contraires à leurs intérêts. Le Service de l'information a une tâche immense à accomplir, car, dans certains pays, des éléments réactionnaires continuent à jeter le ridicule sur l'Organisation. Dans d'autres, les résultats qu'elle obtient ne sont connus que de certains cercles politiques. Les mesures envisagées permettront sans doute de remédier à cette insuffisance de diffusion. A cet égard, le Service de l'information pourrait faire un effort pour populariser davantage, non seulement en Afrique mais partout dans le monde et surtout auprès des jeunes, la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

31. Se référant au rapport du Secrétaire général, M. Agyeman est heureux de lire, au paragraphe 10, qu'aucun effort ne sera épargné pour que seules des personnes ayant les plus hautes compétences professionnelles soient nommées directeurs des centres d'information. Il serait extrêmement regrettable que, dans le passé, des pratiques moins strictes aient donné lieu à des gaspillages. Quant aux réunions périodiques dont il est question au paragraphe 11, on manque de renseignements précis sur celle qui s'est tenue à Addis-Abeba en août 1974. On peut, d'autre part, avoir quelques doutes sur l'utilité de ces réunions et s'inquiéter des frais qu'elles entraînent. Peut-être le Secrétaire général pourrait-il contrôler de New York même les activités des directeurs des différents centres d'information, en s'appuyant au besoin sur les constatations faites lors de voyages sur place.

32. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) reconnaît, tout comme le Secrétaire général dans son rapport, que l'opinion publique a commencé à prendre conscience des efforts réalisés par l'ONU, en particulier dans les domaines économique et social. Il faudrait cependant renforcer les efforts de l'ONU pour que l'opinion publique puisse évaluer non seulement les possibilités mais également les limites de l'Organisation, et c'est là que les activités d'information peuvent et doivent jouer un rôle d'une importance toute particulière. En effet, l'aptitude de l'ONU à atteindre ses objectifs dépend de la manière dont ses travaux sont compris, en particulier dans le monde occidental. Le public a souvent une image déformée de l'Organisation. Il est donc nécessaire que les activités du Service de l'information soient bien conçues, afin que l'on puisse bien faire connaître la réalité de l'effort collectif des Etats Membres.

33. Le Secrétaire général estime que le Service de l'information est en mesure de s'acquitter de ses tâches actuelles. Ce service offre même son appui à la Cinquième Commission. Mais ce que les délégations lui demandent, c'est un autre effort : il s'agit en effet d'expliquer au monde extérieur les activités de l'Organisation et les décisions importantes prises lors des différentes sessions. C'est dans ce domaine, malheureusement, que le Service de l'information manque d'imagination. Le rôle du Service de l'information est de renverser certaines tendances du journalisme à sensation, qui veut faire croire au monde que l'ONU est engagée dans un débat stérile. Ce qu'il faut, c'est faire connaître les succès de l'Organisation, comme par exemple les travaux de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rôle du Service de l'information est donc de diffuser des informations équilibrées et saines.

34. M. LAHLOU (Maroc) considère que le secteur de l'information doit être un moyen efficace pour permettre un contact de plus en plus direct entre l'Organisation et les populations du monde entier et une vulgarisation aussi étendue que possible des efforts déployés à l'ONU pour améliorer leurs conditions d'existence. A cet égard, le rôle que le Service de l'information a joué lors des événements du Moyen-Orient et de Chypre a une valeur exemplaire. Grâce à cette action adéquate et judicieuse, l'opinion publique est convaincue que les services de l'ONU n'ont

ménagé aucun effort pour juguler les effets catastrophiques de ces crises. Bien loin toutefois d'assimiler le rôle du Service de l'information à celui d'une agence de presse, la délégation marocaine lui assigne une tâche beaucoup plus ambitieuse, en espérant que par "information" on entend essentiellement échange, voire dialogue. Or, on ne peut que regretter, pour citer un exemple tragique, le retard mis à informer l'opinion mondiale de la sécheresse désastreuse qui éprouve certains pays du plateau soudano-sahélien et même une ceinture géographique englobant le Soudan, l'Éthiopie et le Yémen. N'étant pas informée, l'opinion publique n'a pas été mobilisée. Cet exemple prouve bien le rôle économique et social de l'information. Tous les pays ont intérêt, dans la conjoncture actuelle, à favoriser la diffusion de l'information dans ces domaines et la coordination entre les bureaux d'information et les pays dans lesquels ils sont établis.

35. M. Lahlou rappelle également le rôle bénéfique joué par l'Organisation des Nations Unies dans le transfert d'informations techniques aux pays en voie de développement. Il se félicite de l'importance que l'UNESCO attache à faciliter l'échange de l'information scientifique, et des efforts analogues que la FAO déploie pour la diffusion de l'information technique. M. Lahlou souligne également l'apport considérable de l'ONUDI en matière d'échange d'informations techniques, conformément aux dispositions de la résolution 2152 (XXI) par laquelle l'Assemblée générale a créé cet organisme.

36. La délégation marocaine approuve les autres aspects du rapport du Secrétaire général et rend hommage aux efforts déployés ou projetés dans tous les domaines, en notant qu'ils n'entraîneront pas une augmentation des crédits.

37. M. KIVANÇ (Turquie) dit que sa délégation est satisfaite du rapport du Secrétaire général sur les politiques et les activités de l'ONU dans le domaine de l'information et du rapport du Comité consultatif sur ce sujet.

38. La délégation turque se réjouit elle aussi de l'évolution favorable à l'Organisation des Nations Unies qui semble se dessiner depuis 1973 dans l'opinion publique. Cette évolution est certainement le résultat des politiques et activités constructives de l'ONU, d'une part, et des méthodes et du rôle nouveaux du Service de l'information, d'autre part.

39. La délégation turque est favorable à la nouvelle méthode thématique s'appuyant sur plusieurs moyens d'information que le Service de l'information a adoptée et à l'orientation nouvelle qu'il donne à ses travaux, comme il ressort du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général. Elle approuve les grands thèmes d'information sur lesquels le Service de l'information a insisté en 1974 et qui sont exposés au paragraphe 3 dudit document. Il est important, à cet égard, d'assurer et de maintenir l'équilibre indispensable entre les divers moyens d'information : journaux, magazines et autres publications, télévision, radio et cinéma, en tenant particulièrement compte des réseaux de communication des pays en voie de développement. La délégation turque est assurément

favorable aux techniques modernes et aux systèmes rapides de communication, mais elle est convaincue que l'un des objectifs de l'ONU est aussi d'atteindre aussi largement que possible la population du monde entier, en quelque lieu que ce soit, en utilisant toutes les techniques et tous les systèmes de communication, modernes ou traditionnels, pour informer le public et mobiliser et stimuler l'opinion publique. Si l'on ne préserve pas un équilibre convenable entre les diverses techniques de communication, l'ONU se trouvera engagée dans un processus coûteux, et, à certains égards, luxueux, dépassant les objectifs qu'elle s'est fixés.

40. La délégation turque félicite la République fédérale d'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark des contributions volontaires que ces pays ont versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale. Elle remercie également la délégation des Pays-Bas de son offre généreuse pour 1975.

41. M. Kivanç attire l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général et constate avec satisfaction que l'on accorde toute l'attention qu'elles méritent aux notions d'efficacité, d'évaluation et d'appréciation des résultats. M. Kivanç suggère en conséquence que l'on accorde, dans le prochain budget-programme, la plus haute priorité aux projets visant à renforcer les centres d'information qui manquent de personnel.

42. Il est particulièrement satisfaisant d'apprendre que le Secrétaire général n'épargne aucun effort pour que seules des personnes ayant les plus hautes compétences professionnelles soient nommées directeurs des centres d'information. Il faudra conserver cette attitude positive dans ce secteur si délicat.

43. La délégation turque est favorable à tous les efforts tendant à accroître la coopération et la coordination entre le Service de l'information et les autres départements du Secrétariat et les commissions économiques régionales de l'ONU, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. Elle appuie également les efforts tendant à intensifier encore la communication entre le Service de l'information et les agences et autres organes d'information ainsi que les organisations non gouvernementales. La contribution positive que le Service de l'information a apportée aux opérations de secours d'urgence, particulièrement dans la région soudano-sahélienne et lors de la catastrophe dont le Honduras vient d'être victime, est une source de satisfaction.

44. La délégation turque note avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer les programmes chargés et flexibles du Service de l'information en modifiant l'ordre de ses priorités et en répartissant différemment ses ressources, sans demander de crédits additionnels pour 1974. Cependant, pour l'exercice biennal suivant, la délégation turque partage l'inquiétude que le Comité consultatif exprime au paragraphe 2 de son rapport. Du point de vue purement budgétaire, certaines des suggestions formulées par le Secrétaire général dans son rapport au sujet de diverses activités et méthodes d'information auront des incidences financières. Approu-

ver ces suggestions pour 1974 signifie donc qu'en 1975, pour l'exercice biennal 1976-1977, elles se concrétiseront en termes financiers, de sorte que le budget habituel du Service de l'information sera augmenté. L'approbation desdites suggestions pourrait aussi être interprétée comme un engagement pris à l'avance par la Cinquième Commission et risquerait d'entraîner une augmentation des prévisions budgétaires du Service de l'information par rapport à la tendance prévue au programme. Il vaudrait donc mieux attendre de connaître le chiffre global et les divers éléments du prochain projet de budget-programme biennal ainsi que les politiques et les priorités du Secrétaire général, et réserver le droit de la Cinquième Commission d'examiner les prévisions budgétaires du Service de l'information : elle pourra alors discuter des propositions et les accepter, selon qu'il conviendra. Cette attitude ne signifie pas que la délégation turque est hostile à toutes ces suggestions. Le fonctionnement du Service de l'information lui paraît au contraire tout à fait satisfaisant sous la direction de M. Akatani, mais elle tient simplement à souligner que la Commission doit s'abstenir de créer de tels précédents.

45. La délégation turque propose donc que, si la Cinquième Commission déclare dans son rapport à l'Assemblée générale, qu'elle "approuve" le rapport du Secrétaire général sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, ou qu'elle en "prend acte", elle prenne soin de souligner que cette décision n'implique aucun engagement financier pour le prochain budget-programme biennal, celui de 1976-1977.

46. M. NAGGAGA (Ouganda) n'a rien de nouveau à ajouter à ce qu'ont dit les représentants qui ont pris la parole avant lui, si ce n'est une brève observation à propos du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général. Dans ce paragraphe, il est dit que le Service de l'information a élargi et intensifié ses activités en vue d'encourager et d'aider plus efficacement les agences et organes d'information gouvernementaux et non gouvernementaux existants à mieux faire connaître les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Un des moyens utilisés à cette fin est l'établissement de contacts personnels avec des représentants des organes d'information au niveau de la rédaction. A cet égard, M. Naggaga souhaiterait rappeler à la Commission que quelques mois auparavant, au moment des préparatifs de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, un important quotidien des Etats-Unis d'Amérique avait publié une série d'articles consacrés à l'ONU. Ces articles ne reflétaient guère, c'est le moins qu'on puisse dire, le rôle de l'ONU et de son Secrétariat. Il est paradoxal qu'au moment où l'Organisation s'attaque à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, certains secteurs de la presse ne cherchent qu'à publier des informations sensationnelles. Il est certes encourageant de constater, comme il ressort du rapport du Secrétaire général, que l'image que l'opinion mondiale a de l'Organisation s'est améliorée, mais il ne faut pas oublier que certaines personnes ont tendance à présenter une image différente. Il faudrait, par conséquent, que le Sous-Secrétaire général à l'information et ses collaborateurs s'efforcent de mieux éclairer les journalistes accrédités auprès de l'Organisation.

47. M. MSELLE (République-Unie de Tanzanie) note que plusieurs délégations ont mentionné le rapport du Secrétaire général et, en particulier, le paragraphe 1 de ce rapport, qui s'ouvre sur une note optimiste, à savoir que l'image que le public a de l'Organisation semble s'être améliorée de façon encourageante. Cela est peut-être vrai, mais la presse, quant à elle, n'exprime pas toujours cette même confiance.

48. M. Mselle adresse un certain nombre de questions au Sous-Secrétaire général à l'information. En lisant le rapport du Secrétaire général, il s'est demandé quelle était pour la Commission la meilleure façon de procéder, à la session en cours, alors qu'elle n'est pas appelée à examiner un budget-programme. Il se demande si le Secrétaire général a l'intention de continuer à présenter chaque année un rapport sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, alors que la Commission n'examine plus le budget-programme que tous les deux ans.

49. En ce qui concerne les paragraphes 4 et 5 du rapport, M. Mselle a été assez surpris d'apprendre que, lorsque le Groupe consultatif de l'information avait été invité par le Conseil économique et social à entreprendre une étude, il avait créé un groupe de travail qui se réunira au début de 1975. Il semblerait que l'on voie réapparaître la tendance à la prolifération des organes, et il faut espérer que cette décision n'entraînera pas d'augmentation du nombre des réunions et discussions et, partant, un accroissement des dépenses.

50. Au paragraphe 3 du rapport, il est indiqué que le Service de l'information a insisté en 1974 sur un certain nombre de grands thèmes de l'information. M. Mselle souhaiterait connaître l'importance des ressources qui ont été allouées à chacun de ces thèmes, qui peuvent pratiquement être considérés comme de véritables programmes distincts. Parmi les thèmes cités, on trouve notamment la population, le transfert de la science et de la technique, l'environnement ainsi que les droits de l'homme, en particulier l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. M. Mselle ne voit pas très bien pourquoi la question de la population occupe une place aussi importante et il espère qu'on n'y consacra pas une trop grande part des fonds alloués au Service de l'information.

51. En outre, le Secrétaire général mentionne, dans divers paragraphes, l'organisation de plusieurs réunions. Au paragraphe 11, il est question de réunions périodiques des directeurs des centres de l'information et, notamment, d'une réunion qui a eu lieu en août 1974 à Addis-Abeba. Au paragraphe 15, on mentionne des tables rondes régionales de rédacteurs en chef, dont la dernière a eu lieu à Bangkok en mai 1974 et aurait été "un véritable succès". Au paragraphe 17, il est dit que, outre les tables rondes régionales de rédacteurs en chef, il y a eu des "rencontres", et que celles-ci, également, ont été "particulièrement utiles". Il serait intéressant de savoir combien de "rencontres" il y a eu, qui y a participé, où elles ont eu lieu, à quoi elles ont été consacrées, quels en ont été les résultats.

52. Au paragraphe 16, il est question d'une initiative qui pourrait consister à organiser des réunions permettant aux fonctionnaires supérieurs du Service de l'information de rencontrer les chefs des bureaux de liaison à New York d'autres organismes des Nations Unies et leurs fonctionnaires chargés de l'information. C'est là une initiative heureuse qui aurait dû être prise depuis longtemps déjà.

53. M. Mselle ne peut cependant s'empêcher de se demander s'il est réellement utile d'organiser tant de réunions, surtout au cours d'une même année. Certes, toutes les réunions dont il est question avaient déjà été mentionnées dans un rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des politiques dans le domaine de l'information qui avait été présenté quelques années auparavant. Il n'en reste pas moins qu'il serait peut-être utile de regrouper un grand nombre de ces réunions. La même remarque vaut pour la réunion mentionnée dans la dernière phrase du paragraphe 18.

54. M. Mselle souhaiterait recevoir quelques éclaircissements au sujet du paragraphe 8. Il y est question d'accroître la capacité opérationnelle du réseau de centres d'information des Nations Unies. M. Mselle ne voit pas très bien ce que l'on entend par "opérationnelle". Le paragraphe 13 n'est pas clair non plus. Le Secrétaire général y dit qu'il se propose d'étudier la nécessité d'améliorer la situation des directeurs et des assistants d'information des centres. Cela veut-il dire que la Commission doit s'attendre à être saisie de demandes de reclassement de postes? Il ne faudrait pas que la Commission approuve certaines propositions sans en connaître les incidences financières.

55. En ce qui concerne le Centre de l'information économique et sociale, la délégation tanzanienne est reconnaissante aux gouvernements des pays cités au paragraphe 6 du rapport de l'appui financier qu'ils apportent au Centre. Lors de la vingt-sixième session, la Cinquième Commission a examiné en détail la question du Centre, et l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle définissait la position du Centre par rapport au Service de l'information. Il ne faudrait pas que le Centre se détache du Service de l'information pour devenir une entité distincte. En 1973, la Commission a examiné la question des fonds d'affectation spéciale, qui avait fait l'objet d'un rapport du Corps commun d'inspection. M. Mselle espère que la gestion de ces fonds n'entravera pas le bon fonctionnement du Secrétariat, en particulier celui du Service de l'information. Enfin, M. Mselle se déclare dans l'ensemble satisfait de la façon dont le Service de l'information s'est acquitté des diverses tâches qui lui ont été confiées.

56. M. BAROODY (Arabie Saoudite) dit que les activités d'information constituent l'une des tâches les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de féliciter le Service de l'information de la façon dont il s'est acquitté de son mandat car, s'il y a eu un certain nombre de négligences de la part de certains fonctionnaires considérés individuellement, dans l'ensemble l'œuvre du Service de l'information est remarquable.

57. Mais ce dont l'Organisation a besoin maintenant, c'est d'une conception entièrement nouvelle des activités d'information. En effet, l'opinion publique néglige quelque peu l'Organisation et cela non pas par la faute du Service de l'information mais parce que la presse donne non pas des informations mais des renseignements erronés. Certes, la faute n'est pas à imputer aux correspondants de presse, qui dans l'ensemble sont bons, mais aux rédacteurs en chef qui transforment les renseignements qui leur sont communiqués. Un moyen idéal de remédier à la situation actuelle serait, pour l'Organisation, de disposer d'un satellite pour diffuser les informations qui la concernent. Mais cela n'est malheureusement pas possible. Une autre possibilité serait, pour l'Organisation, de disposer d'une station émettrice radio qui diffuserait directement les débats des divers organes dans toutes les langues du monde. Mais, là également, il faudrait avoir recours à un satellite, et cela ne pourrait se faire avant les années 1980.

58. Les communiqués de presse publiés actuellement par le Service de l'information jouent certes un rôle important, mais ils sont dans l'ensemble trop longs, et les correspondants de presse n'ont ou ne prennent pas le

temps de les lire entièrement. On pourrait réduire le tirage de ces communiqués et mettre à la disposition des intéressés des machines à photocopier dont ils pourraient se servir, en payant, pour reproduire uniquement les informations qui les intéressent. Ce serait par la même occasion une source de revenus pour l'Organisation.

59. L'Organisation s'enlise de plus en plus, année après année, dans la bureaucratie. Si tout le monde était au courant de ce qui se passe à l'Organisation, les gouvernements choisiraient certainement mieux leurs représentants à l'ONU, et ceux-ci, à leur tour, feraient un travail plus positif et rendraient l'Organisation plus dynamique.

60. Il importe au plus haut point que le Service de l'information fasse connaître au monde ce qui se fait à l'Organisation pour que l'opinion publique puisse faire pression sur les gouvernements afin que ceux-ci changent de politique; cela n'est possible que si l'on modifie la conception des activités d'information de l'Organisation.

La séance est levée à 13 h 25.

1643^e séance

Lundi 14 octobre 1974, à 10 h 40.

Président : M. Costa P. CARANICAS (Grèce).

A/C.5/SR.1643

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975
(suite) [pour les documents A/... et A/C.5/... antérieurs, voir la 1640^e séance; A/9608/Add.5 à 7, A/C.5/1616, A/C.5/L.1172]

Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information (fin)
[A/9608/Add.3, A/C.5/1605]

1. M. AKATANI (Sous-Secrétaire général à l'information), répondant à une question posée par le représentant de la France à la séance précédente au sujet du Centre de l'information économique et sociale, dit que le Comité interorganisations du programme de l'information dont il est question au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/1605) est un mécanisme permanent de coordination entre tous les services d'information. Ce comité a pour objet d'établir un système d'information commun à tous les organismes des Nations Unies. A cette fin, il coordonne les politiques d'information des organismes des Nations Unies, donne des directives générales et aide à planifier les activités dans ce domaine et, par l'intermédiaire de son secrétariat permanent, tient chaque service d'information au courant de ce que font ses homologues pour éviter les chevauchements de projets et assurer leur coordination. Dans le cadre de ses fonctions, ce comité examine chaque année le programme

de travail du Centre de l'information économique et sociale. Le Comité a tenu sa première session à Rome en septembre 1974 et a obtenu de bons résultats. En fait, on peut dire que la coopération entre les différents services d'information des organismes des Nations Unies dans le domaine économique et social a bien progressé depuis deux ou trois ans. La publication du Centre de l'information économique et sociale intitulée *Forum du développement* offre un bon exemple de cette coopération.

2. La documentation publiée par le Centre de l'information économique et sociale dans la nouvelle collection intitulée "Faits", provient des différentes institutions, mais c'est le Centre qui la met en forme et en assure la distribution auprès des organisations et milieux intéressés. Cette publication marque donc un progrès dans le sens de l'intégration d'opérations auparavant distinctes.

3. Répondant à une question posée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie (1641^e séance) au sujet de la situation administrative du Centre de l'information économique et sociale, M. Akatani dit que ce centre fait partie du Service de l'information et relève donc du Sous-Secrétaire général à l'information, qui en arrête les politiques, avec l'aide d'un comité interservices composé de représentants du Bureau des affaires interorganisations et de la coordination, du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et de